

Commune de Modane

date de dépôt : 16 mars 2016

demandeur : Monsieur KOC Denis

pour : création de deux lots à bâtir

adresse terrain :

lieu-dit Croix de Mission, à Modane (73500)

ARRÊTÉ
d'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Modane

Notifié au demandeur le : 05/04/16

Courrier reçu par le demandeur le : 05/04/16

Transmis au contrôle de légalité le : 19/04/16

Le maire de Modane,

Vu la déclaration préalable présentée le 16 mars 2016 par Monsieur KOC Denis demeurant 191 Rue de l'Iseran, Modane (73500);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour une division foncière en vue de la création de 2 lots à bâtir (lot « a » = 602 m² ; lot « b » = 1215 m²) sur un terrain d'une superficie à aménager de 1817 m²;
- sur un terrain situé lieu-dit Croix de Mission, à Modane (73500) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28/06/06, modifié et révisé le 27/02/2008, modifié le 31/05/2010, le 23/02/2011, le 29/07/2015 et mise à jour le 14/12/2010 ;

Vu le plan de prévention des risques naturels approuvé le 24/12/2012 ;

Considérant que le projet division en vue de la construction se situe en partie en zone N du Plan Local d'Urbanisme, zone naturelle et forestière, à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique ;

Considérant qu'en zone N le principe est celui de l'inconstructibilité, dans un souci de sauvegarde;

Considérant que le projet de création du lot à bâtir "b" est incompatible avec le caractère et les objectifs de la zone N,

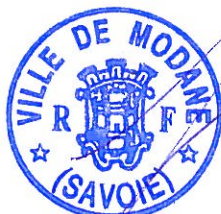
ARRÊTE

Article 1

Il est fait OPPOSITION à la déclaration préalable.

Le 31 MARS 2016

Le maire,



Jean-Claude RAFFIN